

chira sérieusement et pendant un temps assez considérable sur ces différents sujets, et après s'être demandé devant Dieu et en présence de sa conscience : que voudrai-je avoir fait à l'heure de la mort ? Quel est celui, de l'état de virginité et de l'état du mariage qui m'offrira le plus de chance pour l'éternité bienheureuse ? ira trouver son directeur, une dernière fois et acceptera sa décision comme si elle lui était dictée par le ciel même.

La seconde disposition au mariage, c'est une grande pureté d'intention. Il ne faut entrer dans cet état qu'en vue de Dieu et pour accomplir sa sainte volonté. Dans les desseins de la Providence, le plus grand nombre parmi les hommes doit embrasser l'état du mariage, et autrement comment pourrions-nous entendre ces paroles du Créateur dans le paradis terrestre : " Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons lui une aide semblable à lui." Si l'homme avait besoin d'une aide quand il était plongé dans les délices, quand il était au centre d'un jardin d'où les peines et la douleur étaient exclues, quand son cœur était, en quelque sorte, à l'abri des passions ; quel plus grand besoin n'en a-t-il pas, depuis qu'il est le jouet de tous les maux, la victime de toutes les douleurs corporelles et morales.

Mais, dira-t-on, ces paroles ne sont-elles pas une condamnation de l'état de virginité ? Pour ceux qui comprennent bien le sens de ces paroles, celui qui choisit l'Eglise pour épouse, celle qui ne veut appartenir qu'à Jésus-Christ, reçoivent une aide bien plus puissante, bien plus capable de consoler, que ceux qui s'appuient sur un bras de chair.

Ainsi donc le premier motif qui doit animer les personnes qui entrent dans l'état du mariage, c'est de se secourir, de s'aider mutuellement à supporter les incommodités de la vie, les infirmités et les peines qui se rencontrent dans cet état. L'époux donc doit se proposer, avant tout, d'essuyer les larmes de son